



## COMMUNIQUE DE PRESSE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT DU 26 JUIN 2018

### ***LES FINANCES PROVINCIALES MENACÉES PAR DE NOUVELLES MESURES DU GOUVERNEMENT WALLON***

A l'issue de la deuxième modification budgétaire votée ce 26 juin, la Province de Hainaut affiche un boni de 6,4 millions. Fruit d'une bonne gestion, cette situation financière favorable, saluée par la Cour des comptes, a permis au Hainaut de sauvegarder l'emploi, de se préserver des moyens pour investir dans des projets de territoires et de consacrer 19 millions au soutien aux communes, dont un tiers en faveur des zones de secours.

Ce beau bulletin, présenté en fin de mandature, aurait pu être gage de confiance en l'avenir. « *On est pourtant loin du compte* », selon le Président du Collège provincial Serge Hustache.

Le Gouvernement wallon vient en effet de décider de faire financer par les provinces l'octroi d'une prime à tous les agents contractuels des pouvoirs locaux wallons dans le cadre de la réforme des pensions. « *Une excellente idée sur le fond mais qui est purement et simplement impossible à assumer puisqu'elle se chiffrerait pour le Hainaut à une perte de 17 millions en trois ans* », prévient Serge Hustache.

Le Président du Collège provincial a dénoncé une nouvelle étape dans une série de dispositions impactant les provinces prises par le Gouvernement wallon. Ces 17 millions viennent en effet s'ajouter aux réductions unilatérales du Fonds des provinces de 5% cette année, 3% en 2019 et 2% en 2020 (34 millions cumulés). La perte de 1,7 autre million relative à la réforme des APE a été confirmée pour le Hainaut.

Regrettant l'absence totale de dialogue avec les provinces, le Collège provincial hainuyer parle d'une « *méconnaissance des réalités basiques financières des pouvoirs locaux et particulièrement des provinces* ».

Réduire le boni à l'exercice propre ? « *Ce serait irresponsable* », estime Serge Hustache. *Il s'agirait d'une prime à la mauvaise gestion* ».

Le Hainaut rejette aussi l'idée de prélever sur ses réserves car cela n'aboutirait qu'à un effondrement de la trésorerie. Quant aux provisions, par définition affectées à des politiques spécifiques pour équilibrer le budget, elles sont essentiellement constituées du portefeuille des pensions, notamment alimenté par les agents provinciaux. « *Y toucher reviendrait à impacter gravement ces derniers* ».

### ***CENTRE D'AFFAIRES HAINAUT SÉCURITÉ À LENS : LA PROVINCE INVESTIT 4 MILLIONS €***

Nouvelle étape dans le déploiement du site d'Hainaut Sécurité : le Conseil provincial a décidé, ce matin, de consacrer 4 millions € pour permettre la construction d'un Centre d'affaires sur le site de Lens. Un projet essentiel pour la sécurité publique en Hainaut. Le site lensois dispose déjà d'infrastructures pour les exercices pratiques et avait besoin d'un espace administratif pour que les clients de la Régie Provinciale Autonome Hainaut Sécurité et les différents partenaires puissent être accueillis dans des conditions optimales.

Depuis quelques années, la formation aux métiers de la sécurité s'articule entre l'Académie de police à Jurbise et cet espace d'exercices multidisciplinaires inédit en Wallonie dont le succès va croissant. En effet, le Gouvernement fédéral invite la Province de Hainaut à intensifier ses formations pratiques, théoriques pour préparer des interventions multidisciplinaires répondant aux situations de crise éventuelles. *« Grâce au Centre d'affaires, le site de Lens améliorera encore l'organisation, la coordination des cours dispensés aux pompiers, aux policiers et ambulanciers-secouristes, a expliqué la Députée provinciale Annie Taulet. Ce nouvel espace permettra de faire face de manière plus structurée à l'augmentation et à la gestion des ateliers et abritera le dispositif provincial de formation à la gestion de crise ».* Expert'Crise, fruit d'une collaboration avec l'Université de Mons et les services du gouverneur, est co-financé par le Fonds social européen. Il réunit les différentes disciplines de la planification d'urgence et les agents des pouvoirs locaux concernés dans une infrastructure entièrement équipée pour gérer des formations ou des contextes réels de situation de crise. Le Centre d'affaires sera le lieu d'expression de ce projet important. Il pourra par ailleurs être loué à des organismes nationaux voire internationaux actifs dans la sécurité et la prévention.

L'accueil des agents de l'école du feu et des secouristes-ambulanciers (appelée à devenir une structure unique) sur le site de Lens permettra, aussi, dans la foulée de repenser les activités provinciales à Jurbise pour que l'Académie de Police, et les services provinciaux de la formation, à l'étroit dans leurs locaux, puissent fonctionner dans de meilleures conditions.

### ***L'ÉCOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE D'ECAUSSINNES REPRIS PAR LA PROVINCE***

Le Conseil provincial a décidé d'accepter la reprise de l'Ecole Industrielle et Commerciale d'Ecaussinnes.

La reprise de cet établissement communal se justifie en raison de l'absence de concurrence avec l'offre de formation de l'enseignement de promotion sociale provincial organisé dans les entités proches d'Ecaussinnes, du potentiel de déploiement sur cette commune, notamment dans les installations du « Petit Granit », qui accueille des sections hôtelières de plein exercice, et de la présence d'un bachelier en informatique de gestion organisé par la Province à La Louvière. En organisant dorénavant ce bachelier dans deux écoles provinciales du même arrondissement, l'enseignement provincial répondra de manière plus aisée aux prescrits du décret « paysage ».

L'accord avec la Commune porte également sur la reprise du personnel et les conditions d'occupation du site scolaire.